



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 8 février 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON, Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Jacques PILLIEN, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN.

OBJET : DEPLACEMENTS - SAEIV - Avenant n° 1 au marché n° 06-45 passé avec la société INEO SYSTRANS

L'attributaire du marché de réalisation du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) est la société INEO SYSTRANS, sise avenue de Conflans - 2 allée Edouard Branly 78260 ACHERES.

Le montant du marché n°06-45 s'élève à 4 062 532,50 € TTC (hors bornes et points d'information).

Au cours des réunions d'avancement du projet, regroupant des représentants d'INEO SYSTRANS et de DIVIA ainsi que les services de la Communauté, les discussions et réflexions menées ont révélé que :

- des possibilités sont offertes d'aller encore plus loin dans les dispositifs de guidage destinés aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- l'opportunité est donnée de compléter les moyens qui seront utilisés quotidiennement par le réseau DIVIA dès la rentrée de septembre 2007.

Les prestations complémentaires suivantes apparaissent particulièrement intéressantes :

- la réception sur les bornes d'information voyageurs (BIV) du signal des télécommandes utilisées aussi par les personnes malvoyantes dans le franchissement des carrefours à feux tricolores : la BIV délivre un message sonore à la personne ayant appuyé sur la télécommande,
- l'affichage du pictogramme PMR sur les 130 BIV et les 22 écrans placés aux 7 pôles de correspondances : l'arrivée à la station d'un bus équipé d'une rampe d'accès PMR est signalée par un pictogramme dans le message affiché,
- des améliorations pour le poste des régulateurs DIVIA au PC du Miroir : création d'une fenêtre de signalement des alarmes, mise en place d'un poste dédié à la gestion du vidéoprojecteur,
- des compléments pour le dépôt d'autobus : un mode PC déporté au dépôt, un poste dédié à la prise de service conducteurs, l'ajout d'un dispositif visant à mieux assurer la gestion des déviations de lignes de bus.

Après discussions avec la société INEO SYSTANS, ces prestations complémentaires aboutissent à un total de 43 173,83 € TTC (les développements à destination des personnes à mobilité réduite constituent, à eux seuls, 78 % de ce total).

Les prestations complémentaires représentent 1,06% par rapport au montant initial du marché confié à la société INEO SYSTRANS (hors bornes et points d'information).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché n°06-45 passé avec la société INEO SYSTRANS, ci-après annexé,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant.

Publié le **12 FEV. 2007**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
13 FEV. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président,
Président

AGGLOMÉRATION DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
B.P. 17510 - 21075 DIJON CEDEX

DIJON, le : 12 FEV. 2007

LE PRÉSIDENT,

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Pour le Président,
le vice-Président,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

13 FEV. 2007



Philippe Higot



AVENANT N° 1

au marché n°06-51 passé avec la société INEO SYSTRANS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil de la Communauté en date du 8 février 2007,

ci-après dénommée « la Communauté »

ET

La SNC INEO SYSTRANS, ayant son siège social Avenue de Conflans – 2 Allée Edouard Branly à 78260 ACHERES, représentée par son Directeur, Monsieur Guillaume DELMAS,

ci-après dénommée la société INEO SYSTRANS

IL A ÉTÉ TOUT D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'attributaire du marché de réalisation du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) est la société INEO SYSTRANS, sise avenue de Conflans - 2 allée Edouard Branly 78260 ACHERES.

Le montant du marché n°06-45 s'élève à 4 062 532,50 € TTC (hors bornes et points d'information).

Au cours des réunions d'avancement du projet, regroupant des représentants d'INEO SYSTRANS et de DIVIA ainsi que les services de la Communauté, les discussions et réflexions menées ont révélé que :

- des possibilités sont offertes d'aller encore plus loin dans les dispositifs de guidage destinés aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- l'opportunité est donnée de compléter les moyens qui seront utilisés quotidiennement par le réseau DIVIA dès la rentrée de septembre 2007.

Les prestations complémentaires suivantes apparaissent particulièrement intéressantes :

- la réception sur les bornes d'information voyageurs (BIV) du signal des télécommandes utilisées aussi par les personnes malvoyantes dans le franchissement des carrefours à feux tricolores : la BIV délivre un message sonore à la personne ayant appuyé sur la télécommande,
- l'affichage du pictogramme PMR sur les 130 BIV et les 22 écrans placés aux 7 pôles de correspondances : l'arrivée à la station d'un bus équipé d'une rampe d'accès PMR est signalée par un pictogramme dans le message affiché,
- des améliorations pour le poste des régulateurs au PC du Miroir : création d'une fenêtre de signalement des alarmes, mise en place d'un poste dédié à la gestion du vidéoprojecteur,
- des compléments pour le dépôt d'autobus : un mode PC déporté au dépôt, un poste dédié à la prise de service conducteurs, l'ajout d'un dispositif visant à mieux assurer la gestion des déviations de lignes de bus.

Ces prestations complémentaires aboutissent à un total de 36 098,52 € HT, soit 43 173,83 € TTC.

Les prestations complémentaires représentent 1,06% par rapport au montant initial du marché confié à la société INEO SYSTRANS (hors bornes et points d'information).

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté :

ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché n°06-45 concernant la fourniture du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) pour le réseau de transports en commun DIVIA de l'agglomération dijonnaise est augmenté de 36 098,52 € HT par rapport au montant initial. Il est donc porté à 3 432 864,82 € HT, soit 4 105 706,32 € TTC.

Les prestations complémentaires composant le total de 36 098, 52 € HT sont détaillées dans l'Annexe Prix placée ci-après.

ARTICLE 2 – GARANTIE TECHNIQUE

Les prestations complémentaires, objet du présent avenant, sont garanties selon les dispositions indiquées à l'annexe 1 de l'Acte d'Engagement "Garanties" du marché n°06-45.

ARTICLE 3 – RETENUE DE GARANTIE ET AVANCE

Les prestations complémentaires, objet du présent avenant, sont sans incidence sur :

- la garantie à première demande, remplaçant la retenue de garantie, constituée le 10 août 2006.
- l'avance de 15% du montant du marché, versée en octobre 2006 à la société INEO SYSTRANS ainsi que sur la garantie à première demande constituée à hauteur du montant de cette avance.

ARTICLE 4 – REVISION DES PRIX

Les prix des prestations complémentaires, détaillés dans l'Annexe Prix placée ci-après, sont réputés établis et révisables dans les mêmes stipulations que celles énoncées dans l'article "13-2 – Révision des prix" du Cahier des Clauses Administratives du marché n°06-45.

ARTICLE 5 – REGLEMENT

Les prestations complémentaires figurant dans l'Annexe Prix pourront être réglées séparément.

Le règlement des sommes dues sera effectué après l'exécution des prestations :

- soit à l'installation sur site pour les matériels (pour la prestation "Réception du signal des télécommandes malvoyants sur les BIV LCD" : à l'installation de la première Borne d'Information Voyageurs opérationnelle),
- à la recette de la fonction pour les évolutions logicielles (ce pourra être à la recette usine).

La facture justifiera de l'exécution des prestations

ARTICLE 6 – AUTRES STIPULATIONS

Les autres stipulations du marché n°06-45 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour la société INEO SYSTRANS,

Pour la Communauté,

ANNEXE PRIX

Désignation	Quantité	Prix Unitaire (€ HT)	Prix Total (€ HT)
1) Réception du signal des télécommandes malvoyants sur les BIV LCD			
Fourniture de l'option récepteur de signaux et intégration dans les BIV	136	195,00	26 520,00
Sous-total HT			26 520,00
2) Fenêtre 'pop-up' de signalement d'alarmes			
Spécifications et développements TR	Forfait	2 550,00	2 550,00
Validation et recette usine en plate-forme	Forfait	850,00	850,00
Sous-total HT			3 400,00
3) Licence TR complète pour l'ex poste phonie secours			
Licence pour poste TR	1	1 100,00	1 100,00
Sous-total HT			1 100,00
4) Mise en place d'un poste dédié à la gestion du vidéoprojecteur			
Poste opérateur	1	2 179,65	0
Suppression du duplicateur de port VGA DVI	1	199,00	0
Sous-total HT			0
5) Mode PC déporté au dépôt			
Poste phonie	1	1 122,85	1 122,85
Poste radio GM300 data box	1	440,82	440,82
Intégration sous coffret, câblage, alimentation	1	428,57	428,57
Sous-total HT			1 992,24
6) Poste dédié à la prise de service conducteurs			
Poste opérateur	1	2 179,65	2 179,65
Ecran TFT 20''	1	615,38	615,38
Sous-total HT			2 795,03
7) Pictogramme PMR sur les BIV LCD et TFT			
Spécifications et développements TR et IHM	Forfait	4 250,00	4 250,00
Spécifications et développements Embarqué	Forfait	850,00	2 125,00
Validation et recette usine en plate-forme	Forfait	85,00	85,00
Sous-total HT			6 460,00
8) Moins value sur l'abandon de la fonction d'appel VI vers bus sans Tablet PC			
TCE (Terminal Conducteur Embarqué)	15	411,25	- 6 168,75
Sous-total HT			- 6 168,75
TOTAL HT			36 098,52